

TAXE D'EMPLACEMENT PUBLICITAIRE FIXE

CATEGORIES D'EMPLACEMENTS TAXABLES	TARIFS 2006 PAR M ² *
<u>1^{er} catégorie</u> : emplacements non éclairés autres que ceux supportant de la publicité phosphorescente ou fluorescente	13,6 €
<u>2^e catégorie</u> : emplacements non éclairés supportant de la publicité phosphorescente ou fluorescente	20,9 €
<u>3^e catégorie</u> : emplacements éclairés par un dispositif lumineux extérieur à l'emplacement ou fixé sur ce dossier	27,7 €
<u>4^e catégorie</u> : caissons publicitaires destinés à supporter des affiches éclairées par transparence et dispositifs lumineux installés sur toitures, murs ou balcons.	42 €
(*) : toute fraction de mètre carré est considérée comme équivalente à un mètre carré pour l'application du tarif	